

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 1, Avenue de Valombre - 17200 ROYAN PONTAILLAC
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2016

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

I- ASPECT ECONOMIQUE

ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 35,5 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 contre 36,1 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics, s'élève à 18,7 M€ contre 19,3 M€ au 31 décembre 2014.

ACTIVITE

L'**activité d'exploitation** s'est élevée à 15 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015. L'actualisation tarifaire de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2015 de 0,4 % pour les activités eau et Assainissement, et le nombre de nouveaux clients raccordés aux services publics Eau et Assainissement a progressé de 1,2 %. Malgré une baisse structurelle constante des m3 consommés, la consommation unitaire 2015 est restée comparable à 2014, compte tenu d'une météo estivale 2015 favorable.

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice, seuls un avenant sur Oléron et des renégociations de prestations de services ont été engagés dans un environnement très concurrentiel.

Dans le même temps, le bilan de **l'activité travaux** (Travaux Equipements et de Canalisation) est en léger retrait par rapport à 2014.

En M€	Réel 2014	Réel 2015
TLE	1,12	1,16
TE	0,54	0,68
TC	2,68	2,08
TOTAL TRAVAUX	4,34	3,92

L'activité TLE (branchements neufs) est restée stable sur l'exercice 2015, corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

L'activité TE sur 2015 est en légère progression par rapport à l'année 2014 du fait d'une augmentation de travaux en sous-traitance à paiement direct. Le portefeuille de Travaux d'équipement 2015 ne prend pas en compte de chantiers significatifs.

En parallèle, l'activité des travaux canalisations est en léger repli, compte tenu de la problématique de financement des collectivités locales pesant sur les signatures des ordres de services de chantiers bien identifiés, néanmoins, le taux de prise de marché sur le périmètre est satisfaisant.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 1,255 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, budget en léger retrait par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0,1 M€ en 2015.

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un Cockpit de Pilotage Opérationnel (CPO) de la Direction Opérationnelle Sud-Ouest.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des directions régionales et filiales, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

L'ambition du groupe est de devenir le référent en matière de nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau, en plaçant le CPO au carrefour de l'organisation.

Mettre l'intelligence au service de l'eau dans un environnement en évolution permanente, et placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement du groupe Saur caractérisé par son excellence opérationnelle et sa compétitivité.

Le programme de transformation de l'entreprise « Ambition 2018 » s'articule autour de quatre piliers :

- Ambition Collectivité : répondre aux exigences nouvelles des collectivités et à chacun de leurs enjeux, et construire avec les collectivités locales un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable. Cette évolution doit se traduire notamment par une mise à disposition permanente des données du service et un partage réel des informations aboutissant à des axes de progrès;
- Ambition Clientèle : renforcer la confiance dans le service client proposé par la société, en fiabilisant le service rendu aux consommateurs, ainsi que le processus facturation – recouvrement ;

- Ambition collaborateurs : impliquer les hommes et les femmes en développant le sentiment de reconnaissance. Il s'agit ainsi tout d'abord de préserver la santé et la sécurité de l'ensemble des agents, ensuite de reconnaître la contribution à la réussite de chacun, son engagement, sa responsabilité et encore de développer le potentiel de chaque collaborateur de l'entreprise dans ce changement pour relever le défi.
- Ambition Performance : créer de la valeur dans la durée. L'entreprise se fixe l'objectif de développer l'activité, et d'améliorer la productivité opérationnelle de ses métiers.

PERSPECTIVES 2016

Sur l'année 2016, aucun contrat en délégation de service public n'arrive à échéance. Le contrat du syndicat Le Chay Corme Ecluse arrivé à échéance au 31/12/2015 n'a pas été reconduit.

Le contexte commercial demeure toujours très concurrentiel, et les négociations commerciales s'avèrent difficiles sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics en travaux et de prestations de services.

Au 31 décembre 2015, la durée moyenne du portefeuille contrats de CER s'établit à plus de 5,6 ans.

Compte tenu d'effets mécaniques favorables (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2016 devrait progresser de 0,2 M€.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2016 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention particulière, la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Le niveau d'activité travaux devrait être conforme à celui de l'exercice 2015.

La crise financière de plus en plus pressante ralentit tous les projets d'investissements en cours, aussi bien pour les collectivités locales que pour les industriels et particuliers.

En effet, les établissements bancaires étant de plus en plus frileux pour financer ces acteurs économiques, de nombreuses opérations programmées ne peuvent malheureusement aboutir.

Le portefeuille travaux d'équipements et travaux canalisations de l'année 2016 est prévu au même niveau que celui de l'année 2015, aucun chantier significatif n'étant prévu sur l'exercice.

En ce qui concerne les TLE, la récession immobilière se fait toujours sentir, le niveau de réalisation de branchements neufs sur 2016 devrait être comparable à 2015.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas en son nom propre d'instruments financiers, qui de fait n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses pertes ou profits.

La société se finance et place ses excédents de trésorerie auprès de sa maison mère SAUR.

La société n'est pas exposée à des risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu au cours de l'exercice.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

II- ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2015 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 101 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 43,94 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 15,46 ans.

FORMATION

92 actions ont été réalisées pour 1.084 heures de formation dispensées pour un coût global de 30.159 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...).

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2015, la Société a eu à déplorer 2 accidents de travail avec arrêt.

III – ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

La responsabilité sociétale des entreprises, telle que décrite dans la norme internationale ISO 26000 et le décret d'application de l'article 225 du Grenelle, intègre différentes thématiques d'action, environnementales d'une part, et, sociales et sociétales d'autre part.

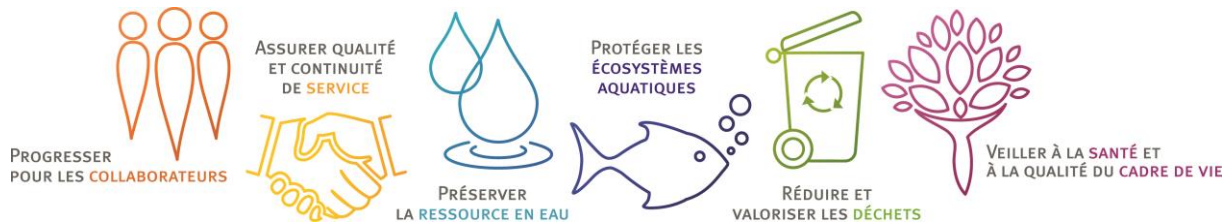
CER intègre le développement durable dans sa stratégie. Nombreux de ses engagements sont pilotés au niveau du Groupe par la société mère.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Fin 2013, le groupe Saur a choisi d'actualiser l'analyse de ses enjeux en matière de développement durable. Ce choix a été motivé par deux raisons principales. Tout d'abord, les travaux du Global Reporting Initiative (GRI), organisation de référence en matière de reporting extra-financier, ont abouti à de nouvelles directives, présentées dans le référentiel, dit GRI4, paru en mai 2013. En outre, une enquête réalisée en 2012 par Saur auprès d'un panel d'une cinquantaine de ses parties prenantes a permis d'ouvrir le dialogue sur leurs attentes et sur la stratégie de développement durable de Saur, définie en 2010 autour de trois objectifs : Moins d'impact sur l'environnement, Plus de nature et Mieux pour l'Homme.

Ainsi, les cinq enjeux prioritaires, qui correspondent aux attentes les plus fortes des parties prenantes et aux impacts les plus importants sur l'activité de l'entreprise sont centrés autour de :

- la qualité et la continuité de service,
- la préservation de la ressource en eau,
- la protection des écosystèmes aquatiques,
- la santé et le cadre de vie,
- la réduction et la valorisation des déchets.



Il est important de noter que, si les enjeux liés à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre n'apparaissent pas nominativement dans les enjeux prioritaires de Saur, ils sont néanmoins pris en compte dans les stratégies des pôles d'activité. Ils sont également liés aux actions de protection de la ressource en eau ainsi qu'à la réduction et à la valorisation des déchets.

Ces enjeux RSE sont portés par l'ensemble des femmes et des hommes du Groupe, moteurs de l'entreprise.

Le management ISO 14001 demeure un outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue, avec notamment pour actions :

- réduire l'empreinte environnementale de nos sites : amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau potable, en cohérence avec les objectifs fixés par la loi Grenelle. Le bénéfice est triple : protection des ressources, diminution des volumes d'eau pompés et moindre sollicitation des unités de production ; utilisation de savoir-faire techniques spécifiques ;
- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : actions éco-responsables sur ses sites, en favorisant le tri et le recyclage, en réduisant la consommation de papier ;
- créer des ouvrages qui s'intègrent dans la nature : Le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent en amont des projets les problématiques environnementales pour proposer à ses clients des ouvrages qui s'intègrent dans l'environnement et respectent la biodiversité ;
- intégrer la protection de la biodiversité : protection de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux naturalistes sur nos sites ; partenariats avec des associations naturalistes ;
- actions ayant un impact positif sur l'environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations ; Actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable.
- réduire nos émissions de gaz à effet de serre : amélioration de l'efficacité énergétique de ses processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce au programme "se déplacer moins, se déplacer mieux" avec l'évolution de la grille de véhicules (moins de 130 gCO₂/km), sur GEM, deux véhicules électriques ont été intégrés à la flotte des véhicules.

En 2015, CER s'est engagée dans la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50001) avec la mise en œuvre une démarche d'efficacité énergétique, qui sera certifiée courant 2016.

ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'entreprise AMBITION 2018 qui s'inscrit dans le prolongement de NEAU 2015 a pour objectif principal de définir et repenser l'avenir de toutes les entités du pôle eau de Saur, dont CER, autour de quatre piliers : Ambition Collectivité, Ambition Clientèle, Ambition collaborateurs, Ambition Performance.

De ces quatre piliers, il ressort d'un point de vue du développement durable les axes suivants :

- **Ambition Collectivité** : Répondre aux exigences nouvelles des collectivités. **AMBITION 2018** renforce la volonté du groupe de s'articuler autour d'un modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable, et se donne les moyens de proposer un service de l'eau hautement performant et compétitif.
Le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO), véritable outil de performance, s'ouvre aux collectivités et veut devenir un outil commun au pilotage de leur politique de l'eau.
En favorisant l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans laquelle le consommateur trouve toute sa place, cette évolution va se traduire notamment par :
 - o Une mise à disposition permanente des informations et des données du service,
 - o Un partage réel des informations du service aboutissant à des axes de progrès,
 - o Une gestion patrimoniale optimisée,
 - o Un rapport du délégué clair, accessible et prospectif

- **Ambition Performance** : Mettre l'intelligence au service de l'eau, en innovant dans chacun de nos actions, autant dans notre organisation que nos technologies. Le pilotage de l'ensemble de nos interventions, moderne et innovant grâce aux nouvelles technologies, permet une optimisation poussée et une traçabilité unique des actions menées sur le territoire.

- **Ambition collaborateurs** : impliquer les hommes et les femmes de Saur et CER en développant le sentiment de reconnaissance. **AMBITION 2018** donnera à chaque collaborateur les capacités d'évoluer, de s'adapter aux nouvelles technologies, d'acquérir de nouvelles compétences indispensables pour faire face aux évolutions du marché. De nouvelles opportunités s'offriront donc aux collaborateurs, de nouveaux plans de carrière se dessineront au sein de l'entreprise.
En parallèle, pour hisser l'entreprise au niveau d'excellence recherché, Saur s'engage à intégrer la prévention en matière de santé et de sécurité au travail comme une composante primordiale de son métier, avec un objectif affiché de zéro accident.

Concrètement, **AMBITION 2018** va permettre aux entités de SAUR de se positionner comme de véritables acteurs locaux responsables et autonomes, ancrés dans leur territoire, chaque territoire restant unique, se consacrant à leurs clients et à leur satisfaction, en partageant des moyens opérationnels mutualisés (CPO, ...)

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITES

Pleinement engagées dans leur projet de transformation et d'amélioration de la performance depuis NEAU 2015, Saur et CER confortent leur volonté de faire de la diversité et de l'égalité des chances un outil de culture et de cohésion sociale dans le cadre d'Ambition 2018.

Ainsi, ont été rédigés un certain nombre d'accords, notamment :

- la mixité des emplois est favorisée, l'accès des femmes aux emplois et aux postes de dirigeants est encouragé (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- le maintien de l'emploi des seniors est recherché afin de faciliter le transfert d'expérience (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011),
- l'activité au quotidien des personnes en situation de handicap est facilitée (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- la politique d'alternance est encouragée (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011).

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale, environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usées sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2013 atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifiés et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucun des mandataires sociaux n'a perçu de rémunérations au cours de l'exercice par CER ou ses sociétés contrôlées (ni rémunération, ni avantages en nature), étant précisé que CER ne détient pas de participations dans d'autres sociétés.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats d'administrateurs de Messieurs Roland MORICHON et Bruno CAMBOS arrivent à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2016.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour six années les mandats respectifs de chaque administrateur concerné.

INFORMATION SUR LES MANDATS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Nous vous informons que le Conseil d'Administration de la Société a décidé, le 25 mars 2016, de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Roland MORICHON, pour la durée de son mandat d'Administrateur, et sous réserve du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2015.

Le Conseil d'Administration a également décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Roland MORICHON pour la durée de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participations significatives.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est bénéficiaire de 1.721.352,59_€. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 626,41 €, c'est un bénéfice disponible de 1.721.979,00 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- au titre du dividende, une somme de 1.720.320,00 €
- le solde au report à nouveau 1.659,00 €

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 9,60 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2014 (179.200 ACTIONS)	31/12/2013 (179.200 ACTIONS)	31/12/2012 (179.200 ACTIONS)
Dividende	10,35 €	8,57 €	9,52 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2015 :

<i>Date d'échéance</i>		AU 31.12.2015		AU 31.12.2014	
		Montant (K€)		Montant (K€)	
		Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations
De 0 à 30 jours	(a)	737	33	620	
De 30 à 60 jours	(b)	848		439	
60 jours et plus	(c)	9			
Dettes échues en attente de règlement	(d)	38		171	
Dettes non échues	(e)	1483		1.686	
TOTAL		3.116	33	2.916	

- (a) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2016, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 31 janvier 2016,
- (b) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2016, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 29 février 2016,
- (c) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est postérieure au 1^{er} mars 2016, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir postérieurement au 1^{er} mars 2016,
- (d) correspondant aux factures non réglées en raison essentiellement de litiges sur les prestations ou livraisons réalisées (qualité, quantité, retards...), et à des avoirs en attente de réception,
- (e) correspond aux charges à payer / factures non parvenues (exploitation et immobilisations).

MONTANT DES PRÊTS A MOINS DE DEUX ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE, A TITRE ACCESSOIRE A SON ACTIVITE PRINCIPALE, A DES MICORENTRPRISE, DES PME OU A DES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMEDIAIRE AVEC LESQUELLES ELLE ENTRETIENNENT DES LIENS ECONOMIQUES LE JUSTIFIANT

Aucun prêt consenti.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

A titre ordinaire :

- après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,

- de renouveler les mandats de deux administrateurs,

A titre Extraordinaire :

- de consulter les associés sur une augmentation de capital réservée aux salariés,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2011 12 mois	12/2012 12 mois	12/2013 12 mois	12/2014 12 mois	12/2015 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	36 103 211	35 716 570	35 395 926	36 146 080	35 515 027
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 447 396	2 942 685	2 766 072	3 415 735	2 878 509
- Impôts sur les bénéfices	-834 800	-847 334	-664 473	-922 324	-859 568
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 757 560	1 705 491	1 537 139	1 853 730	1 721 353
- Résultat distribué	1 757 952	1 705 984	1 535 744	1 854 720	
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	12.82	9.86	9.90	12.09	9.44
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9.81	9.52	8.58	10.34	9.61
- Dividende versé à chaque action	9.81	9.52	8.57	10.35	9.60
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	101	98	92	99	103
- Montant de la masse salariale de l'exercice	2 903 864	2 950 279	2 741 437	2 865 375	2 886 010
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 417 506	1 454 532	1 370 523	1 244 430	1 220 300

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS D'AUTRES SOCIETES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

Roland MORICHON

né le 23 mars 1956

2, impasse des Coteaux, 31750 PRESERVILLE

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 juin 2001

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes 2015

PDG	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	CISE TP REUNION
PRESIDENT	SUDEAU
DIRECTEUR GENERAL	STEREAU DELEGUE
PRESIDENT	SMDS
PRESIDENT	CGSP
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
PRESIDENT	SATEG
PRESIDENT	SEE BAYOL
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES

Jean-François COURSELLE

né le 15 mars 1960

6 Rue du Mont Vallier, 31130 QUINT FONSEGRIVES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 11 juin 2002

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Bruno CAMBOS

né le 16 septembre 1970

15, Impasse des pêcheurs, 31150 BRUGUIERES

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 17 novembre 2008

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2016 statuant sur les comptes 2015

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Stéphanie THOMAZEAU

Née le 5 juillet 1971 (76)

5, rue Molitor, 75016 PARIS

Date de prise d'effet du mandat d'Administrateur : 27 octobre 2014

Date d'expiration du mandat d'Administrateur : à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 statuant sur les comptes 2018

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN
GERANTE	FINANCIERE SRL (fin le 18.11.2015)
GERANTE	SNC LES COLLINES
PRESIDENT	FINPEX
REPRESENTANT SAUR, LIQUIDATEUR	CITHERDI
REPRESENTANT CISE TP, LIQUIDATEUR	SOTHEP
DIRECTOR	STEREAU UK
DIRECTOR	SAUR UK
DIRECTOR	ECOVERT GROUPLTD